



*DEC105171DSFIM*

*Décision portant nomination de Monsieur MAZO Louis en qualité de chargé de mission.*

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

**DÉCIDE**

**Art. 1<sup>er</sup>** – Monsieur MAZO Louis, IR, IR1, responsable du service prévention et sécurité – affaires immobilières de la délégation Normandie est nommé chargé de mission auprès du président pour la Direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2012. Sa mission a pour objet l'animation d'un groupe d'experts dans le cadre d'une nouvelle orientation en matière de politique d'entretien du patrimoine du CNRS – Conformité des locaux au regard des réglementations en vigueur.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur MAZO Louis demeure affecté au service prévention et sécurité – affaires immobilières de la délégation Normandie Unicité, 14 rue Alfred Kastler 14052 CAEN Cedex.

**Art. 2** – Du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2012, Monsieur MAZO Louis percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Art. 3** – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Normandie.

**Art. 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 26 nov 2010

Alain Fuchs